

REPUBLIQUE DU BURUNDI



CABINET DU PRESIDENT

**DECRET N°100/ 049 DU 15 FEVRIER 2023 PORTANT NOMINATION
DES DIRECTEURS PROVINCIAUX DE L'EDUCATION**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- Vu la Constitution de la République du Burundi ;
- Vu la Loi n° 1/09 du 17 mars 2005 portant Distinction des Fonctions Politiques des Fonctions Techniques ;
- Vu la Loi n°1/19 du 10 septembre 2013 portant Organisation de l'Enseignement de Base et Secondaire ;
- Vu la Loi n°1/09 du 13 novembre 2020 portant Modification de la Loi n°1/08 du 28 avril 2011 portant Organisation Générale de l'Administration Publique ;
- Vu le Décret n°100/007 du 28 juin 2020 portant Révision du Décret n°100/037 du 19 avril 2018 portant Structure, Fonctionnement et Missions du Gouvernement de la République du Burundi ;
- Vu le Décret n°100/090 du 28 octobre 2020 portant Missions, Organisation et Fonctionnement du Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;
- Sur proposition du Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique ;

DECRETE :

Article 1 : Sont nommés :

- Directeur Provincial de l'Education en Province de BUBANZA :
Monsieur Claude BADUGARITSE ;

- Directeur Provincial de l'Education en Province de BUJUMBURA :
Monsieur Raphaël CIZA ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de BURURI :
Monsieur Antoine NSABIYUMVA ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de CANKUZO :
Madame Jeanne HAKIZIMANA ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de CIBITOKÉ :
Monsieur Joseph NYANDWI ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de GITEGA :
Madame Godefride HAKIZIMANA ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de KARUSI :
Monsieur Ferdinand HAVYARIMANA ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de KAYANZA :
Monsieur Désiré HATUNGIMANA ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de KIRUNDO :
Madame Léocadie MUKAPORONA ;
- Directeur Provincial de l'Education en Mairie de Bujumbura :
Madame Fidélité NIBIGIRA ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de MAKAMBA :
Monsieur Ernest CIZA ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de MURAMVYA :
Madame Cassilde NDAYISENGA ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de MUYINGA :
Monsieur Blaise Pascal MISAGO ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de MWARO :
Monsieur Omer BARANDAGIYE ;

 ' 

- Directeur Provincial de l'Education en Province de NGOZI :
Monsieur Jean Pierre NDIKURYAYO ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de RUMONGE :
Monsieur Isaac NDIKURIYO ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de RUTANA :
Monsieur Siméon NGENZEBUHORO ;
- Directeur Provincial de l'Education en Province de RUYIGI :
Monsieur Onésphore NSABIYUMVA.

Article 2 : Toutes dispositions antérieures contraires au présent décret sont abrogées.

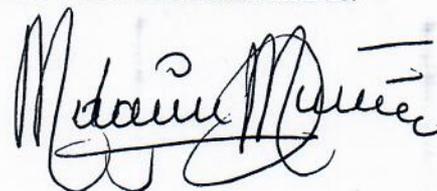
Article 3 : Le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique est chargé de l'exécution du présent décret qui entre en vigueur le jour de sa signature.

Fait à Gitega, le 15 février 2023

Evariste NDAYISHIMIYE.-

PAR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

LE PREMIER MINISTRE,



Gervais NDIRAKOBUCA
Lieutenant Général de Police.

LE MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,



Dr. François HAVYARIMANA.